

CAPA des certifié-e-s du 13 mars 2019

Déclaration liminaire de Sud Education 59/62

Mesdames, Messieurs,
membres de cette CAPA,

Cette CAPA qui doit examiner l'avancement d'échelon des professeur-e-s certifié-e-s de l'académie de Lille s'inscrit dans un contexte d'une grande inquiétude en lien avec la mise en place de la réforme de l'évaluation et du PPCR, mais aussi la récente adoption du projet de loi dit « pour une école de la confiance ».

PPCR : inégalité et arbitraire.

Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises ces dernières années, l'ancien système d'évaluation fondé sur une double notation hiérarchique ne convenait pas. En ce qui concernait la notation administrative, nous avons pu dénoncer de nombreux cas d'autoritarisme et d'inégalité entre établissement. Quant à la notation pédagogique, dont l'importance était croissante au fur et à mesure de l'avancement dans la carrière, nous constatons qu'elle générait aussi de nombreuses injustices. La progression de la note dépendait en effet des pratiques selon les académies, selon les disciplines, elle dépendait du nombre d'inspections, mais aussi de l'inspecteur qui allait noter un-e collègue sur la base d'une seule heure de cours. En ce qui concerne cette évaluation, Sud éducation a toujours considéré que, si un regard extérieur est utile, il ne peut aller de pair avec l'existence d'un rapport hiérarchique et doit être déconnecté de tout avancement méritocratique, quel qu'il soit.

Nous tenons à réaffirmer, ici encore, notre opposition au nouveau système d'évaluation lié à la mise en place du PPCR. Nous dénonçons le management rétrograde qu'il implique, renforçant le rôle d'une hiérarchie dont la légitimité semble de plus en plus questionnée par les collègues. Cette réforme va renforcer les écarts de salaire entre les collègues, entre le début et la fin de carrière (l'écart entre l'échelon le plus faible et le plus élevé était déjà de 434 points d'indice sous l'ancien système, il sera de 582 points en 2020 !) mais aussi entre collègues ayant la même ancienneté (sachant que les progressions rapides sont réservées à seulement 30 % des effectifs, seulement 10 % pour la classe exceptionnelle).

Enfin, ce nouveau système ne résout toujours pas les difficultés éprouvées par les personnels ayant une carrière

interrompue ou / et morcelée. A ce titre, nous attendons toujours avec une grande impatience que les ressources humaines du rectorat de Lille nous fournissent les chiffres promis quant au respect de la parité hommes-femmes dans l'avancement de carrière.

La loi Blanquer : un projet de loi caporaliste, rétrograde et autoritaire.

Quant au projet de loi dit « pour une école de la confiance », adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février dernier, il s'agit pour nous d'une nouvelle attaque contre le service public d'éducation. La scolarisation obligatoire à 3 ans (article 3) est un prétexte pour financer les écoles maternelles privées sous contrats à hauteur de dizaines de millions d'euros : autant de moins pour le public ! Quant aux établissements publics des savoirs fondamentaux (article 6 quater), c'est un moyen d'accélérer encore davantage les regroupements d'écoles, en particulier en zone rurale. Ces regroupements se traduisent par des suppressions de classes et des fermetures d'école. Les principaux-ale-s de collège deviendront les supérieur-e-s hiérarchiques des professeur-e-s des écoles !

C'est également un projet de loi caporaliste, rétrograde et autoritaire. Outre la surenchère dans la symbolique nationaliste lors des débats, le premier article du projet de loi prévoit d'imposer un prétendu "devoir d'exemplarité" aux personnels enseignants. Ce sont les libertés d'expression et d'opinion qui sont attaquées frontalement par le ministre. SUD éducation 59-62 rappelle que cet article, comme l'a précisé le Conseil d'État, n'a aucune valeur ; il ne vise qu'à l'intimidation des personnels enseignants. SUD éducation 59-62 rappelle que la liberté d'expression est garantie par le statut des fonctionnaires.

Pour toutes ces raisons, le 19 mars, Sud Education 59-62 sera à nouveau dans la rue pour combattre le projet de loi Blanquer, les réformes de la fonction publique et mettre un coup d'arrêt aux attaques contre le service public !